



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 9 janvier 2025

Sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, le 09 janvier 2025 à 18h30, à la Salle du Conseil Municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : M. AFFRE Christian, Mme AUGÉ Coralie, M. BLANC Cédric, Mme BLANC Françoise, M. CASTAN Serge, Mme MAURIOS Emmanuelle, Mme MASSAL Andrée, M. SAQUET Jean-Marie.

Conseillers absents : Mme ROUQUETTE Hélène

Conseillers représentés : Mme ROUQUETTE Hélène a donné procuration à Mme Maryse VIDAL.

Secrétaire de séance élu : M. BLANC Cédric.

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 8 novembre et du 13 décembre 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes- rendus du 8 novembre 2024 et du 13 décembre 2024 ;

2. Travaux – Approbation du marché « Rénovation énergétique de l'école communale d'Avène et de la salle d'activités »

a) Attribution de la Maîtrise d'Œuvre du Marché « Rénovation énergétique de l'école communale d'Avène et de la salle d'activités »

Après avoir exposé à l'assemblée l'acte d'engagement et le C.C.A.P de M. PRATVIEL, Architecte, relatif à la rénovation énergétique de l'école et de la salle d'activités, Monsieur le Maire indique que la Maîtrise d'Œuvre représente un coût de 14 201.35 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le marché de Maîtrise d'Œuvre pour la « Rénovation énergétique de l'école communale d'Avène et de la salle d'activités » à M. Hervé PRATVIEL pour un montant total de 14 201.35 € HT, soit 17 041.62 € TTC.

b) Attribution des 8 lots du Marché « Rénovation énergétique de l'école communale d'Avène et de la salle d'activités »

M. le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 23 décembre 2024, a analysé l'ensemble des propositions transmises en tenant compte du prix des prestations estimées sur devis élaboré par le Maître d'Œuvre, M. PRATVIEL de leur méthodologie, de leur dossier technique, des moyens matériels et humains, des références sur travaux similaires.

b.1) Lot 1 Gros œuvre

Au regard de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 23 décembre 2024, a retenu pour le Lot 1 - Gros Œuvre, l' **E.U.R.L PASCAL ROUAUD**, sise 8 Chemin des cerisiers, La Sesquièrre, 34600 TAUSSAC LA BILIERE pour un montant total HT de 26 913.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le Lot 1 - Gros Œuvre à l' **E.U.R.L PASCAL ROUAUD** pour un montant total de 26 913.00 € HT, soit 35 382.60 € TTC .

b.2) Lot 2 – Plâtrerie / Cloisons / Doublage

A l'issue de la négociation et après analyse de la nouvelle offre, la Commission d'Appel d'Offres a retenu pour le Lot 2 - Plâtrerie/ Cloisons/ Doublage, la **S.A.R.L AVIGNON FRÈRES**, sise 19 Allée Le Moulinas, 34600 LES AIRES, pour un montant de 26 632.78 € HT.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner **S.A.R.L AVIGNON FRÈRES** Titulaire du Lot 2- Plâtrerie/ Cloisons/ Doublage pour un montant de 26 632.78 € HT, soit 31 959.36 € TTC.

b.3) Lot 3 - Menuiserie Aluminium

Au regard de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 23 décembre 2024, a retenu pour le Lot 3 – Menuiserie Aluminium, l'entreprise **GELY CONCEPT**, sise ZAE Les Tanes basses, rue du Viognier, 34800 CLERMONT L'HÉRAULT pour un montant total HT. de 30 954 €.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner **GELY CONCEPT** Titulaire du Lot 3- Menuiserie Aluminium pour un montant de 30 954.00 € HT, soit 36 712.80 € TTC.

b. 4) Lot 4 - Menuiserie Bois Rayonnage

Suite à la phase de négociation et après analyse de la nouvelle offre, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise **GELY CONCEPT**, sise ZAE Les Tanes basses, rue du Viognier, 34800 CLERMONT L'HÉRAULT, en tant que titulaire du Lot 4 - Menuiserie bois Rayonnage pour un montant total HT.de 9 600.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le Lot 4 - Menuiserie bois Rayonnage à l' entreprise **GELY CONCEPT** pour un montant total de 9 600.00 € HT, soit 11 520.00€ TTC.

b. 5) Lot 5 – Électricité

Au regard de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 23 décembre 2024, a retenu pour le Lot 5 – Électricité, l' **E.U.R.L BEDRINES THIERRY** , sise 9 impasse du Caroux, Lot le Roc Rouge 2, 34600 BÉDARIEUX, pour un montant total HT de 13 083 €.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner l' **EURL BEDRINES THIERRY** comme Titulaire du Lot 5 - Électricité pour un montant de 13 083,00 € HT, soit 15 699,60 € TTC.

b. 6) Lot 6 - Pompe à chaleur/ Ventilation

Au regard de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 23 décembre 2024, a retenu l' **EURL BEDRINES THIERRY** , sise 9 impasse du Caroux, Lot le Roc Rouge 2, 34600 BÉDARIEUX, pour le Lot 6 - Pompe à chaleur/ Ventilation pour un montant total HT de 15 707 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier le Lot 6 - Pompe à chaleur/ Ventilation à l' **EURL BEDRINES THIERRY** pour un montant total de 15 707.00 € HT, soit 18 848.40 € TTC.

b. 7) Lot 7 - Photovoltaïque

Au regard de l' analyse et de la diversité des propositions, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 23 décembre 2024, en a conclu que le besoin n'a pas été dans ce marché, clairement identifié et a décidé de déclarer ce lot infructueux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déclarer le Lot 7 – Photovoltaïque infructueux et de relancer une consultation.

b. 8) Lot 8 - Peinture

A l'issue de la négociation et après analyse de cette nouvelle offre, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la **S.A.R.L AVIGNON FRÈRES**, sise 19 Allée Le Moulinas, 34600 LES AIRES, pour un montant total HT de 9 678.84 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier le Lot 8 - Peinture , à l'entreprise **S.A.R.L AVIGNON FRÈRES** pour un montant total de 9 678.84 € HT, soit 11 614.60 € TTC.

3. Solidarité avec la population de Mayotte

Après avoir exposé à l'Assemblée que l'AMF, en partenariat avec diverses organisations, a appelé les Communes et les Intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don d'un montant de 2 000 € par le biais de la Protection civile ou de la Croix rouge.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le don d'un montant de 2 000 € par le biais de la Protection civile.

4. Aide Financière - Classe Transplantée 2025 - École communale d'AVÈNE

Le séjour pour les dix enfants de l'école d'AVÈNE prévu du 25 au 27 juin 2025, au centre les Coussoules à LEUCATE – La FRANQUI dans l'Aude, représente un coût total de 2 100.00 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune participe à ce projet éducatif en apportant une aide financière globale de 600 € soit 60 € par enfant.

Considérant qu'il est important pour les élèves de l'école d'Avène de participer chaque année aux projets éducatifs proposés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 600.00 € à l'école d'Avène.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, M. le Maire clôt la séance à 19h00.